



Annuler des résolutions inscrites à l'ordre du jour de la convocation de l'AG des copropriétaires

Par **Apol**, le 17/11/2020 à 17:51

Je reçois convocation à l'AG de copropriété,

Deux résolutions sont inscrites à ma demande alors que je n'ai rien demandé je souhaite faire supprimer ces résolutions ;

Est-ce qu'un courrier en RAR à envoyer au syndic avant le déroulement de l'AG suffit ?

[quote]les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **youris**, le 17/11/2020 à 18:38

vous pouvez toujours prévenir le syndic, mais si les convocations sont parties, il est trop tard, le syndic s'est sans doute trompé de demandeur et il faut dans ce cas les maintenir.

la décision appartiendra au président de votre A.G.